



# Compte-rendu du CSAL du 25 janvier 2024

Présent.e.s pour la CGT : Son-Lam PHAM, Hélène MARTIN, Nassia AHDJOUJ et Christophe Flaux.  
Ce Comité Social d'Administration Local s'est tenu en présentiel.

Depuis 2023, le comité technique (CTL) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont fusionnés en une instance unique : le comité social d'administration local (CSAL) et sa Formation Spécialisée (CSAL-FS).

## ORDRE DU JOUR

1. **Projet de règlement intérieur du comité social d'administration local et de sa formation spécialisée (pour avis)**
2. **Actualisation de la cartographie des secteurs d'intervention des huissiers des finances publiques et doctrine d'emploi (pour information)**
3. **Présentation du plan de transition écologique 2023-2027 de la DDFiP du Val d'Oise (pour information)**
4. **Expérimentation de la fermeture d'un site 3 jours consécutifs par semaine (pour avis)**
5. **Questions diverses**

### **1. Projet de règlement intérieur du comité social d'administration local et de sa formation spécialisée (pour avis)**

Alors que le CSAL a remplacé le CTL et le CHS-CT depuis 1 an, la DDFiP 95 demande aux organisations syndicales (OS) de voter enfin pour un règlement intérieur (RI) ! Sauf qu'après avoir recueilli les propositions d'amendements des syndicats, elle a décidé de représenter son propre RI sans aucune modification. Se cachant derrière l'obligation de décliner en local le RI interministériel qui s'imposait à elle, la direction a affiché un manque de dialogue social inacceptable. **Quel était l'intérêt d'avoir nos avis si elle n'en a partagé aucun ?**

Les modifications demandées par les OS sont indispensables au bon fonctionnement des instances de dialogue social car le nouveau RI restreint les droits des représentants du personnel par rapport à l'ancien, notamment sur les facilités accordées pour préparer et rendre compte des instances.

**Vote contre à l'unanimité.**

### **2. Actualisation de la cartographie des secteurs d'intervention des huissiers des finances publiques et doctrine d'emploi (pour information)**

La direction a présenté la nouvelle cartographie des secteurs d'intervention des huissiers qui sera effective au 01/02/2024.

Cette modification contient en fait un changement important : les huissiers feraient moins de saisies-ventes pour être orientés vers des opérations de recouvrement plus efficaces.

Moins de saisies-ventes :

La direction indique que les saisies-ventes sur les plus petites créances finissent souvent en ANV (Admission en Non Valeur). Elle relève donc les seuils : la circulaire nationale du 22 février 2023 relative au recouvrement forcé prévoit, notamment, que le seuil national des saisies-ventes à domicile est supprimé, chaque direction pouvant désormais fixer ce seuil.

A la DDFiP 95, les seuils de saisies-ventes ont été relevés :

- à domicile de 750 € à 3 000 € pour les créances fiscales des particuliers (SIP/PRS),
- de 5 000 € à 8 000 € pour celles des professionnels (SIE/PRS)
- à domicile de 750 € à 1 500 € pour les produits locaux et hospitaliers (SGC/Paierie départementale/Trésoreries hospitalières).

Orientation vers des mesures de recouvrement plus efficaces :

Le nombre de poursuites des huissiers des finances publiques pour le PRS est augmenté : mesures conservatoires, saisies, assignations en LJ.

**Pour la CGT, ces modifications sont surtout à mettre en parallèle avec la suppression d'un emploi d'huissier au 01/09/2022 et une autre suppression à venir au 01/09/2024.**

Ce point n'a pas été soumis au vote des organisations syndicales.

### 3. Présentation du plan de transition écologique 2023-2027 de la DDFiP du Val d'Oise (pour information)

La DDFiP du Val d'Oise a présenté aux représentants du personnel en CSAL le bilan des émissions des gaz à effet de serre de la DGFIP et son plan national de transition écologique pour la période 2023-2025, ainsi que leur déclinaison au niveau local.

Sur les 141 mesures du plan national, la DDFiP 95 a décidé que 74 d'entre elles étaient applicables dans le Val d'Oise alors que seulement 13 sont obligatoires.

Certaines de ces mesures ont déjà été anticipées et réalisées. Parmi elles : élaborer un plan de mobilité, optimiser la gestion du parc automobile, augmenter la part des « véhicules à faible émission », encourager les agents à co-voiturer, mise en conformité progressive du parc immobilier avec les normes de la PIE (Politique Immobilière de l'État), optimiser la régulation des températures, supprimer le chauffage au fioul, accélérer le changement des chaudières à gaz...

Pour la CGT, ces mesures écologiques ressemble plus à du « Green Whashing » qu'à autre chose, puisque les grandes décisions qui concernent l'avenir écologique de la planète sont décidées ailleurs.

### 4. Expérimentation de la fermeture d'un site 3 jours consécutifs par semaine (pour avis)

La DDFIP du Val d'Oise a décidé localement d'expérimenter la fermeture d'un site pendant 3 jours par semaine au lieu de 2.

L'expérimentation aura lieu sur le Site de Montmorency. A compter du 1<sup>er</sup> février le CFIP sera fermé le vendredi, et l'ensemble des 8 agents seront en télétravail collectif ce jour-là. L'accueil du public se fera les lundi, mardi et mercredi matin. Cette expérimentation aura lieu jusqu'à la fin de la période de chauffe (avril).

Certains agents ont donc du déplacer leur jour de télétravail au vendredi.

La CGT s'inquiète d'un effet de report des coûts sur les agents (électricité, chauffage). La direction a répondu qu'il n'y aurait pas d'effet de report car il n'y aura pas de télétravail supplémentaire, mais juste un changement du jour de télétravail.

Pour la CGT, imposer du télétravail aux agents n'est pas admissible, pas plus que d'imposer le jour du télétravail. L'avenir nous dira si la direction est satisfaite de cette expérimentation et si elle souhaite l'étendre. Mais le télétravail doit rester une possibilité, pas une obligation !

### 5. Questions diverses

- **Appels à candidature sur les postes de A promus**

La CGT a demandé si les postes qui vont être libérés par les collègues promues IDIV vont faire l'objet d'un appel à candidature. La direction a répondu qu'elle prospectera.

- **Disparition de la sélection par lot de déclarations sur l'application Adélie**

Question de la CGT à la DDFiP 95 :

Lors du CSAL du 25 janvier dernier, les représentants du personnel CGT ont dénoncé le recul de l'application Adélie. En effet, le téléchargement des déclarations de TVA n'est plus possible par lot, il faut désormais cliquer plusieurs fois sur chaque déclaration. Ce travail, simple avant, et devenu fastidieux sans aucune raison valable.

Réponse du DDFiP 95 :

Le DDFiP du Val d'Oise a semblé comprendre et nous entendre (ça change de sa prédécesseuse!). Il nous a même donné raison en disant qu'il fallait restaurer le procédé de sélection des déclarations par lot, que cela était logique...

Depuis... on attend... La restauration de ce procédé est visiblement beaucoup plus longue que sa suppression... De plus, on a tellement été berné par les discours de la direction en général, qu'on a de plus en plus de mal à y croire. On jugera sur les actes !

**Pour plus de renseignements, nous contacter => [cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr)**